



STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU 04 MARS 2019

Présents : Mme BAISNEE - MM ANDRIEU - BAILLIEZ

Assistent : MM FAUGERON - LETELLIER (comité)

Absents : MM GAUDRY - BROGNARA

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RESERVES

RESERVE D'ARGENTEUIL FC

Match n°20535884 du 23/02/2019 U15 D2 POULE A GARGES FCM 2 / ARGENTEUIL FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 euros ARGENTEUIL FC (réserve)

Réserve confirmée le 25 février 2019 recevable fondée, en effet, un joueur de l'équipe de GARGES FCM 2 a participé avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

SAMBAKE IBRAHIM LICENCE N° 2546542379

Match de référence :

Match du 09/02/2019 U15D1 GARGES FCM 1 / ERAGNY FC 1

CREDIT : ARGENTEUIL FC 43,50 euros
DEBIT : GARGES FCM 53,50 euros

GARGES FCM 0 BUT - 1 point
ARGENTEUIL FC 3 BUTS 3 points

RECLAMATION DE BEAUCHAMPS AS

Match n°20485104 du 24/02/201 SENIORS D2 POULE A BEAUCHAMP AS 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ROISSY EN FRANCE US sur la présence des trois joueurs MUTATION HORS PERIODE ci-dessous :

LUYEYE ETIENNE LICENCE N°2308114031
MOULLAND WILSON LICENCE N°2338146119
COULIBAY BILALY LICENCE N°2545485311

Qui sont inscrit sur la feuille de match, rencontre citée ci-dessus.

Réponse avant lundi 11 mars 2019 avant 12 heures.



COURRIERS DES CLUBS

Courriel du 2 mars 2019 du club de ST PRIX ES

Match n°20536646 U15 D4 POULE B ARGENTEUIL FC 3 / ST PRIX ES 2

La commission n'a pas reçu de confirmation de réserve.

Sans confirmation de réserve la commission ne traite pas le dossier.

TRANSMIS PAR LA CDIF
AMENDES FMI 2ème NON UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

FUTSAL
Journée du 14 février 2019

D1

ARGENTEUIL RFC	PERSANAISE CJF	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

ARGENTEUIL RFC: AMENDE 100 EUROS

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1ère NON UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

FUTSAL
Journée du 14 février 2019

D1

ARGENTEUIL RFC	PERSANAISE CJF	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

PERSANAISE CJF: 1 AVERTISSEMENT

U 19
Journée du 17 février 2019

D2A

MONTIGNY OL	GONESSE RC	Responsable MONTIGNY OL
-------------	------------	-------------------------

MONTIGNY OL: 1 AVERTISSEMENT

D3A

EZANVILLE ECOUEN US	GAFEPB	Les deux clubs responsables
---------------------	--------	-----------------------------

EZANVILLE ECOUEN US: 1 AVERTISSEMENT
GAFEPB: 1 AVERTISSEMENT

Président
Michel BAILLIEZ

Secrétaire
Jocelyne BAISNEE